




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-566**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1146114-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : EXTENSION DU PARC RELAIS KRYPTON - RÉALISATION RÉSEAU BHNS - MISE A
DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : EXTENSION DU PARC RELAIS KRYPTON - RÉALISATION RÉSEAU BHNS - MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au terme de la délibération n°2012-203 du 20 février 2012, le conseil municipal avait décidé de mettre à disposition de la Communauté du Pays d'Aix un ensemble de parcelles appartenant à la ville, afin de mettre en œuvre le projet d'extension du parc relais du Krypton et de création de gare routière secondaire, autorisant à cet effet le Député Maire ou l' élu délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

Désormais réalisé et mis en service, ce pôle d'échanges multimodal reste à être connecté avec la ligne de BHNS L'AIXPRESS dont les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE, sont actuellement en cours, pour une mise en service prévue en septembre 2019.

Dans ce cadre, il s'avère que l'opération de création de la ligne de BHNS L'AIXPRESS nécessite la réalisation, à proximité immédiate du Parc Relai du Krypton, d'installations électriques comprenant un premier local contenant une coupure d'artère et un compteur électrique HTA, des cheminements de câbles et un second local comprenant un transformateur électrique et des chargeurs ; l'implantation de ces installations nécessite

d'élargir de 460 m² le périmètre des emprises de la parcelle CB21 mises à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la délibération précitée, n°2012-203 du 20 février 2012.

Aussi, dans une dynamique de développement de l'inter modalité sur notre territoire, et eu égard à l'étroite imbrication fonctionnelle du Parc Relais du Krypton et de la ligne de BHNS L'AIXPRESS qui le desservira, il importe d'étendre la surface des emprises mises à disposition de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE sur la parcelle CB21.

Précisément, il convient que la Ville mette à disposition de la Métropole AIX MARSEILLE METROPOLE une surface complémentaire de 460 m² sur la parcelle CB21, conformément au tableau ci-dessous et à la pièce graphique jointe en annexe.

Section	N°	Globale	Mise à disposition de la Métropole par Délibération 20/02/2012	A mettre à disposition de la Métropole
CB	21	4647 m ²	2300m ²	2760 m ²
EXTENSION DES SURFACES MISES A DISPOSITION				+ 460 m ²

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise à disposition à la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE des surfaces complémentaires sur la parcelle CB21, référencées dans le tableau susvisé et le plan joint en annexe.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

DL.2018-566 - EXTENSION DU PARC RELAIS KRYPTON - RÉALISATION RÉSEAU BHNS -
MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE
PROVENCE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»